



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN-PYRÉNÉES
COMMUNE DE RONTIGNON

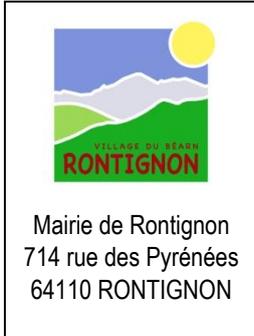
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

N° d'ordre	Objet	Résultat du vote
01-06-2023	Cimetière municipal : construction de cavurnes.	Approuvée
02-06-2023	Intempéries de juin 2023 : travaux divers.	Approuvée
03-06-2023	Budget principal : décision modificative n° 2 (DM02/2023).	Approuvée
04-06-2023	Requalification de l'espace public "La Cassourade" : approbation de l'avant-projet.	Approuvée
05-06-2023	Requalification de l'espace public "La Cassourade" : création d'une autorisation de programme.	Approuvée
06-06-2023	Requalification de l'espace public "La Cassourade" : fixation des indemnités de la maîtrise d'œuvre.	Approuvée
07-06-2023	Commissions communales : modification de la composition de la commission vie locale, information et communications.	Approuvée

Liste des délibérations publiée sur le site Internet communal (www.rontignon.fr)
et sur Intramuros le 13 juillet 2023.

Monsieur Victor DUDRET
Maire de Rontignon





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

DELIBERATION N°01-06-2023

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique le 5 juillet 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (12) .. : mesdames Émilie **Bordenave**, Élodie **Déleris**, Brigitte **Del-Regno**, Véronique **Hourcade-Médebielle**, Clémence **Huet**, Lauren **Marchand**, Isabelle **Paillon**, Martine **Pasquault** et messieurs Tony **Bordenave**, Victor **Dudret**, Patrick **Favier** et Marc **Rebourg**.

Absents (2) : messieurs Romain **Bergeron** et Bernard **Navarro**.

Pouvoir (1) : monsieur Romain **Bergeron** a donné pouvoir à madame Véronique **Hourcade-Médebielle**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame Brigitte **Del-Regno**.

CIMETIERE MUNICIPAL : CONSTRUCTIONS DE CAVURNES.

Rapporteur :
Madame Brigitte Del-Regno

Madame **Del-Regno** indique à l'assemblée que, compte tenu du taux d'occupation des cavurnes du cimetière, il apparaît opportun d'en construire une nouvelle série.

Cinq nouvelles cavurnes pourraient être installées à l'ouest du columbarium existant, entre l'allée et l'alignement des existantes. À terme, une nouvelle série de cavurnes pourrait être créée au dos de la première. L'investissement à consentir s'élève à **1 930,50 € HT** (2 136,60 € TTC).

Le conseil municipal, vu le rapport présenté par madame la première adjointe et en ayant largement délibéré,

Considérant le besoin de nouvelles sépultures destinées à accueillir des urnes funéraires ;

DECIDE *la construction d'une série de 5 cavurnes dans le secteur du cimetière réservé à ce type de sépultures pour un montant de 1 930, 50 € HT ;*

DIT *que le montant de cette opération sera inscrit en section d'investissement, chapitre 21 (immobilisations corporelles), article 21316 (équipements du cimetière).*

Fait et délibéré à Rontignon le 10 juillet 2023

Le Maire





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

DELIBERATION N°02-06-2023

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique le 5 juillet 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (12) .. : mesdames Émilie **Bordenave**, Élodie **Déleris**, Brigitte **Del-Regno**, Véronique **Hourcade-Médebielle**, Clémence **Huet**, Lauren **Marchand**, Isabelle **Paillon**, Martine **Pasquault** et messieurs Tony **Bordenave**, Victor **Dudret**, Patrick **Favier** et Marc **Rebourg**.

Absents (2) : messieurs Romain **Bergeron** et Bernard **Navarro**.

Pouvoir (1) : monsieur Romain **Bergeron** a donné pouvoir à madame Véronique **Hourcade-Médebielle**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame Brigitte **Del-Regno**.

INTEMPERIES DE JUIN 2023 : TRAVAUX DIVERS.

Rapporteur :
Monsieur Victor Dudret

Monsieur le maire indique à l'assemblée que les intempéries des 5 et 7 juin dernier, par leur ampleur, sont à l'origine de nombreux désordres au chemin des Sources (ruisseau de la Maison-Commune en amont du barrage écrêteur) et route du Hameau (glissements de talus, traversées souterraines de route bouchées, embâcles dans les fossés).

Avec le soutien du service intercommunal de la voirie, des réseaux et de l'aménagement (SIVRA) de l'agence publique de gestion locale (APGL), un diagnostic de travaux à réaliser a été effectué et des devis ont été produits :

- Chemin des Sources pour 8 129,00 € HT (9 754,80 € TTC),
- Route du Hameau pour 3 239,50 € HT (3 887,40 € TTC).

En outre, des aides peuvent être sollicités auprès des services de l'État, du département des Pyrénées-Atlantiques et de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP).

Monsieur le maire propose d'approuver les travaux identifiés par le service et de l'autoriser à solliciter toutes les subventions éligibles et à engager les démarches administratives préalables à l'exécution des travaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire et en ayant largement délibéré,

APPROUVE les travaux décrits et les devis afférents ;

AUTORISE le maire à mettre en œuvre toutes les dispositions administratives et règlementaires pour la réalisation de ces travaux ;

AUTORISE le maire à solliciter toutes les aides possibles auprès des services compétents : État, département des Pyrénées-Atlantiques, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP), etc.

Fait et délibéré à Rontignon le 10 juillet 2023

Le Maire





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION N°03-06-2023

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique le 5 juillet 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (12) .. : mesdames **Émilie Bordenave**, **Élodie Déleris**, **Brigitte Del-Regno**, **Véronique Hourcade-Médebielle**, **Clémence Huet**, **Lauren Marchand**, **Isabelle Paillon**, **Martine Pasquault** et messieurs **Tony Bordenave**, **Victor Dudret**, **Patrick Favier** et **Marc Rebourg**.

Absents (2) : messieurs **Romain Bergeron** et **Bernard Navarro**.

Pouvoir (1) : monsieur **Romain Bergeron** a donné pouvoir à madame **Véronique Hourcade-Médebielle**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame **Brigitte Del-Regno**.

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 (DM03/2023).

Rapporteur :
Monsieur Victor Dudret

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il lui présente cette décision modificative du budget principal en raison de crédits insuffisants en investissement pour couvrir des dépenses nouvelles :

- travaux de réhabilitation de l'éclairage du terrain annexe suite à vandalisme pour 7 737,00 € ;
- construction de cavurnes au cimetière pour 2 317,00 € ;

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le maire,

DÉCIDE de modifier le budget principal (DM03/2023) comme suit :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
2041582 (204) : bâtiments et installations	7 737,00		
21316 (21) : équipements du cimetière	2 317,00		
2151 (21) : réseaux de voirie	- 10 054,00		
TOTAL DÉPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	0,00

Fait et délibéré à Rontignon le 10 juillet 2023

Le Maire





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION N°04-06-2023

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique le 5 juillet 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (12) .. : mesdames **Émilie Bordenave**, **Élodie Déleris**, **Brigitte Del-Regno**, **Véronique Hourcade-Médebielle**, **Clémence Huet**, **Lauren Marchand**, **Isabelle Paillon**, **Martine Pasquault** et messieurs **Tony Bordenave**, **Victor Dudret**, **Patrick Favier** et **Marc Rebourg**.

Absents (2) : messieurs **Romain Bergeron** et **Bernard Navarro**.

Pouvoir (1) : monsieur **Romain Bergeron** a donné pouvoir à madame **Véronique Hourcade-Médebielle**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame **Brigitte Del-Regno**.

REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC "LA CASSOURADE" : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET.

Rapporteur :
**Madame Véronique
Hourcade-Médebielle**

Madame **Véronique Hourcade-Médebielle** indique à l'assemblée que l'avant-projet qui va être présenté est le fruit du travail avec le maître d'œuvre, avant-projet amendé en réunion du 6 juillet 2023 avec les services du département et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64).

Par rapport aux présentations antérieures exposés au cours de l'avancement des travaux, la partie relative à la modification/mise aux normes du carrefour a été retirée au motif que cette partie du projet ne rentre pas dans le cadre de l'aménagement de cet espace public.

Le rapporteur expose les dernières modifications relatives aux cheminements, aux équipements ludo-sportifs et détaille la requalification de la place de l'école pour en faire un parvis avec uniquement des stationnements PMR, parvis comportant des poches de verdure et dont l'entrée sera végétalisée pour mieux signifier la voirie d'accès au stade municipal (espace de parking qui sera privilégié).

Le projet comporte trois phases de travaux comme suit (estimation) :

- Les cheminements piétonniers, les espaces de jeux pour jeunes enfants et les espaces de détente : 109 456,56 € HT ;
- Le kiosque et le parcours ludo-acrobatique pour adolescents : 112 168,80 € HT ;
- La place de l'École : 99 787,79 € HT.

Ce phasage est de nature à permettre la réalisation du projet en trois tranches de travaux.

Après que le rapporteur ait répondu aux questions posées, monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cet avant-projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du rapporteur et après en avoir largement délibéré,

Considérant que l'avant-projet présenté correspond aux attentes en ce sens qu'il améliore cet espace naturel situé à proximité des équipements de la commune (mairie, école, foyer municipal), propose des espaces ludiques pour des jeunes de tous âges, y compris au sein de l'école, facilitera la tenue de manifestation festives (kiosque avec arrivées électriques), permet de connecter La Cassourade aux espaces environnants et aux infrastructures existantes et projetées et crée un espace d'attente sans voiture (parvis) dans la zone d'arrivée à l'école ;

APPROUVE l'avant-projet élaboré conjointement par la SCOP Territòri et l'Atelier OTT.

Fait et délibéré à Rontignon le 10 juillet 2023

Le Maire



Annexe à la délibération n°04-06-2023 du 10 juillet 2023

RONTIGNON (64)

REQUALIFICATION DE LA CASSOURADE

Territori
Bureau d'études
en Aménagement du Territoire et Paysage

Atelier Ott



AVANT-PROJET

14 ROUTE D'OURSBELILLE
65460 BAZET
05 62 31 48 77

PRESENTATION DEVANT LE CAUE64 ET LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES
ATLANTIQUES

6 JUILLET 2023



Déplacement des services techniques à moyen terme: utilisation du hangar pour le marché de producteur?

Le lavoir: un bâtiment désué sans eau. Quel devenir?

Un canal 'caché' derrière le talus: retrouver l'eau sur la Cassourade?

Un patrimoine paysager identitaire, qui fait l'âme du site : ambiance et port à conserver

Rampe non accessible pour les PMR

Visibilité importante entre la Cassourade et la RD



Une plateforme de jeux en enrobé: pala, basket. Un revêtement qui vieillit mais qui reste conforme aux attentes des usages actuels. Possibilité d'optimiser d'autres jeux (volley, badminton)

Le plantier: un rectangle aux dimensions d'un jeu de quille utilisé pour pour des manifestations mais aussi en tant que terrain de pétanque plus régulièrement

Carrefour non sécuritaire pour les piétons

Plateforme en enrobé large avec stationnements PMR et containers de tri : comment la rendre plus accessible et favoriser les déplacements piétons ?

«Place de l'école» aménagée en parking : pas le sentiment d'être sur une place, pas de sécurisation ou d'espace piéton bien délimité

Deux zones de jeux complémentaires à créer:

- zone pour les petits (3-6 ans), à mutualiser avec l'école maternelle
- zone pour les plus grands (6-10 ans) se raccrocher à la trame arborée?

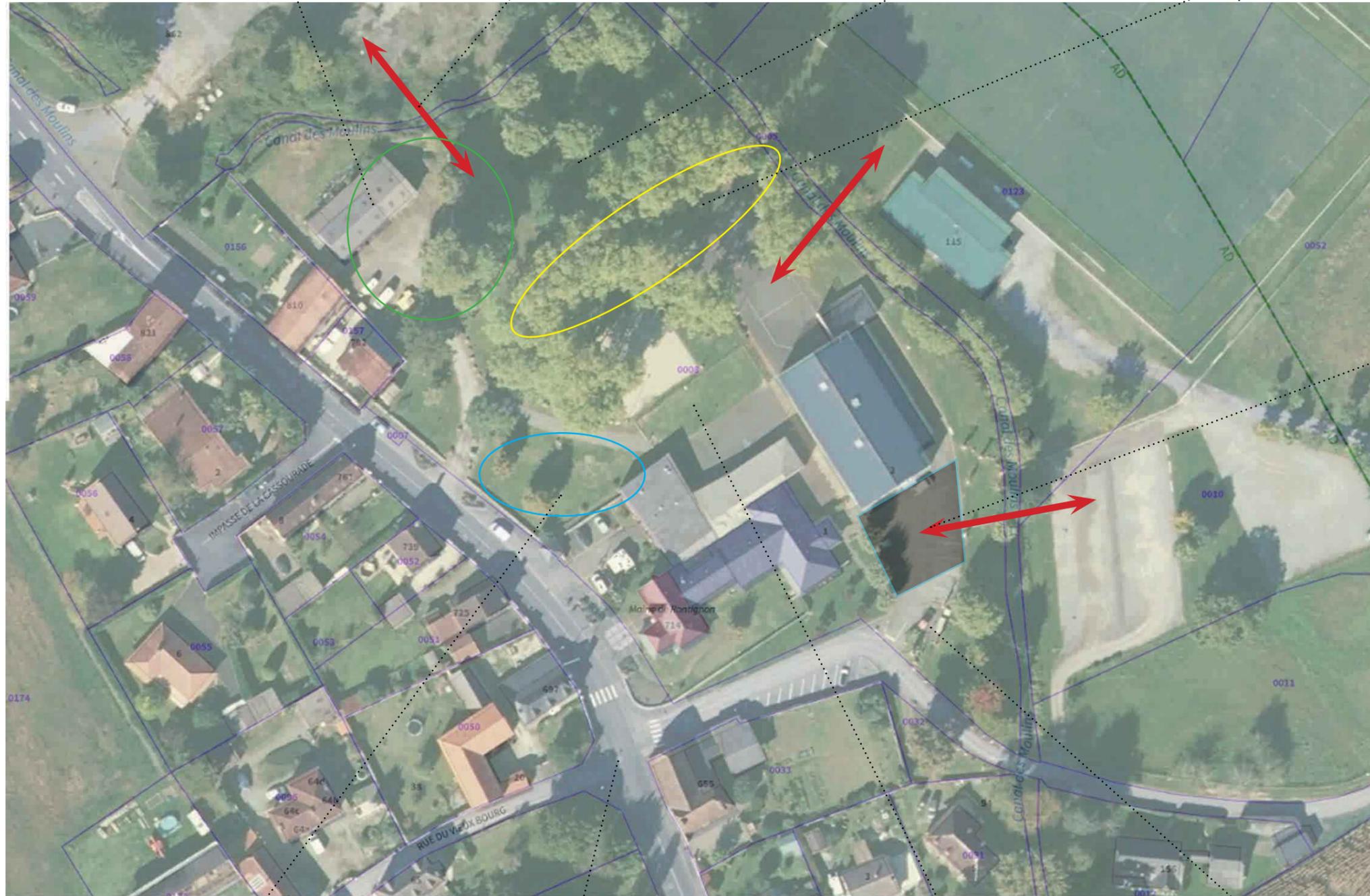
Création d'un kiosque - 50m²: positionnement?

Ouvrir l'espace paysager des abords des services techniques sur place - espaces de pique nique plus attractif

Connecter la Cassourade aux espaces autour et infrastructures existantes et projetées

Lavoir à remettre en eau : créer un intérêt dans la balade paysagère et pouvant servir pour les associations, etc

Espace jeux 6-12 ans: parcours ludo-acrobatique. Faire un marché conception-réalisation pour jeux d'accroche aux troncs d'arbres, parcours discontinu pour faciliter la circulation piétonne d'un côté à l'autre de la Cassourade et préserver sons caractère d'espace libre et ouvert



Création d'un parvis devant le pignon du bâti, créer un espace d'attente/accueil des parents à proximité de l'école, travailler la lisibilité de l'accès passerelle

Espace jeux 3-6 ans: créer des modelés de terre - modelés paysagers propices à des jeux de glisse, de roulade, de cache-cache... et qui créent un filtre visuel avec la RD

Carrefour : revoir les girations pour trouver un trottoir - échange avec le département après travail de la faisabilité avec le plan topo

Revoir limite cour d'école/place avec portail à ouverture par galindage (6-8m d'ouverture) + plantations gourmandes + arbres d'ombrage dans la cour

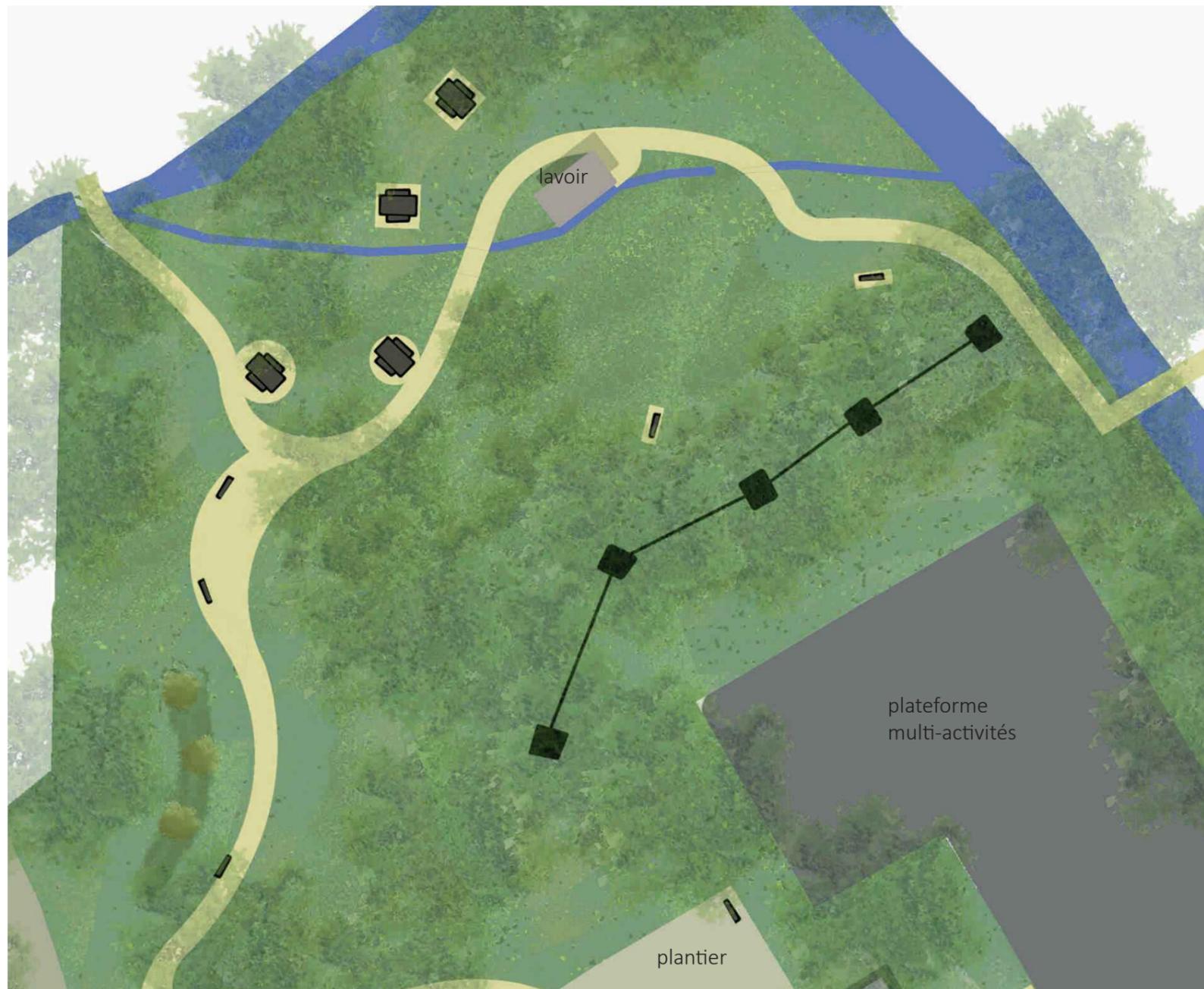
Bornes de déchets à déplacer



Principes de l'aménagement:

- offrir une déambulation sinueuse au détour des arbres qui dessert l'ensemble des usages
- accrocher le kiosque au plantier: coeur des manifestations
- s'accrocher d'arbres en arbres pour créer un parcours ludo-acrobatique (6-10 ans)
- donner du relief au terrain pour aménager un espace ludique pour les 3-6 ans, à proximité et dans la cour d'école

LA CASSOURADE : CRÉER UN PARC PROPICE À LA DÉAMBULATION ET AUX JEUX



Créer un cheminement ondulant autour des arbres pour inciter à la balade tout en reliant les différents pôles attractifs :

- Proposer un espace pour les 6-12 ans par des jeux de parcours à travers un mobilier accro-ludique supporté par les arbres existants (proposer un marché de conception-réalisation?)
- Conforter la zone de pique nique par du mobilier et une arrivée d'eau potable raccordée au lavoir
- Ouvrir un canal passant au lavoir mettant en valeur le petit bâti et redonnant une seconde vie à la construction
- Insérer du mobilier de pause tout au long du cheminement, des élargissements dans les ondulations permettent d'avoir des zones de rassemblement, de rencontre
- Relier les espaces externes au parc par des passerelles traversant le canal



parcours d'arbres en arbres - tyrolienne?



Revêtement de sol en stabilisé renforcé pour les cheminements



Mobilier en bois et piétement en acier



Passerelle en bois - Limendous



Passerelle en acier et platelage bois



Le kiosque vient en arrière fond du plantier, ferme la perspective et met en valeur l'espace de jeux de quilles.

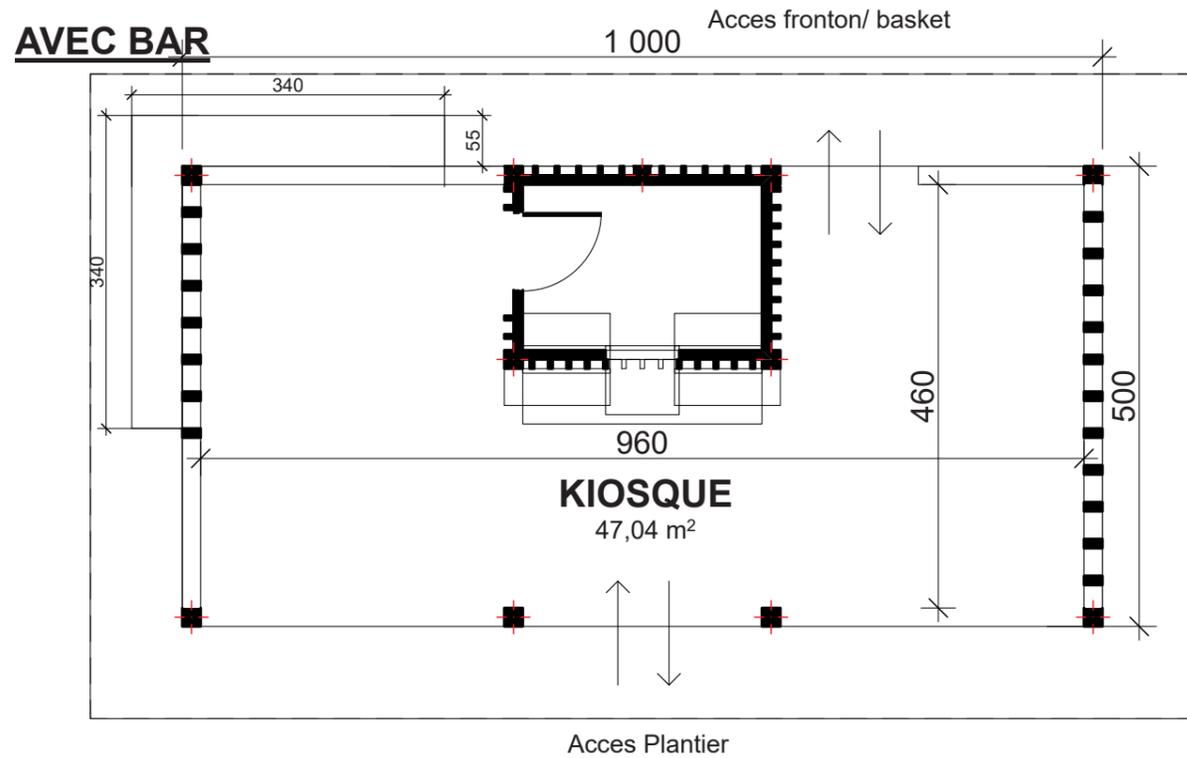
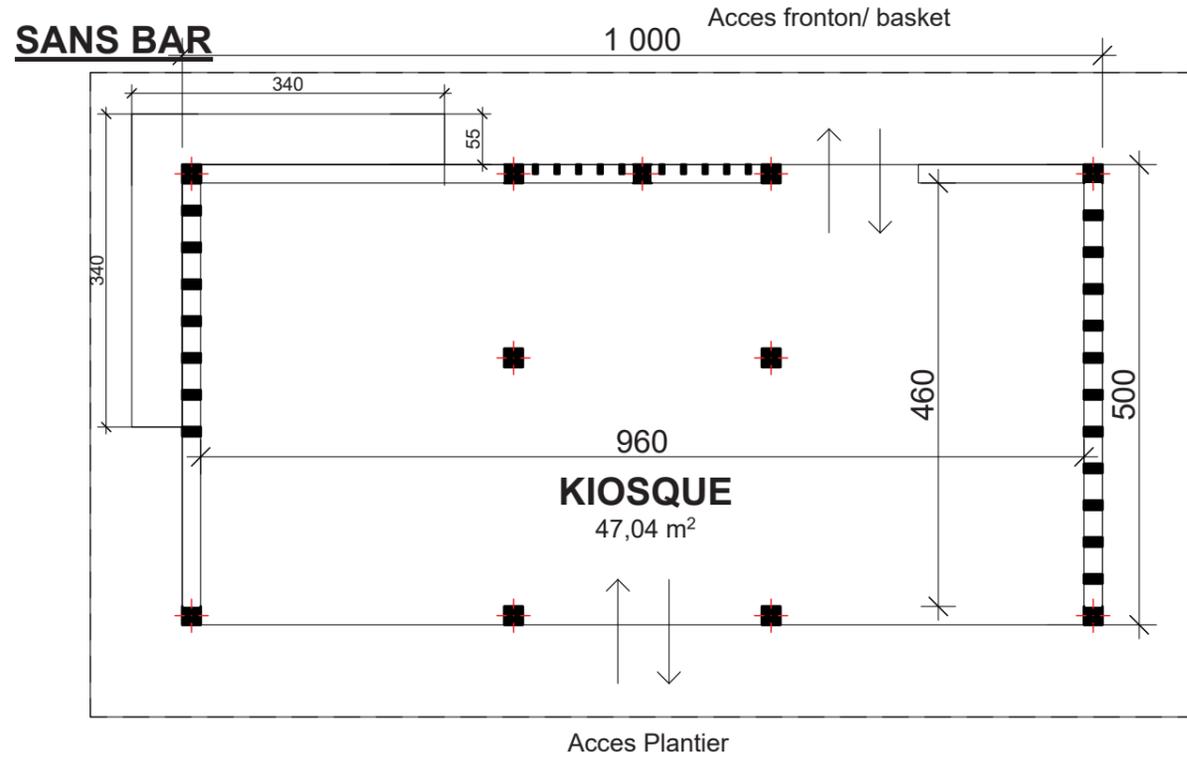
Le bâtiment s'éloigne des circulations existantes ce qui implique d'en créer de nouvelles pour le reconnecter aux différents usages.

Ce bâtiment peut être un simple préau ouvert, abritant des prises et robinets, l'usage serait mixte: à la fois halle pour le marché et préau pour les joueurs.



La trame des poutres bois reprend l'architecture de l'extension de la mairie.

LA CASSOURADE : ORGANISER UN ABRI A PROXIMITE DU PLANTIER

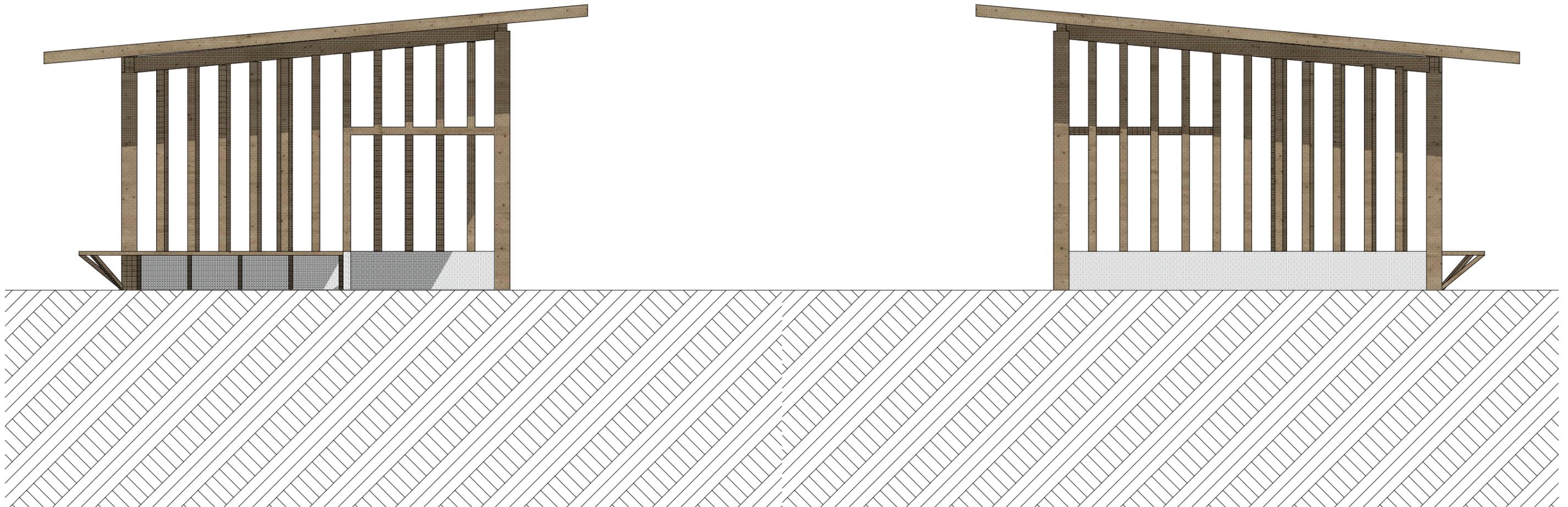


Ouvrage : CREATION D'UN KIOSQUE COMMUNE DE, 64110 RONTIGNON		Maitre d'ouvrage: COMMUNE DE RONTIGNON		Maitre d'oeuvre Atelier d'architecture, d'urbanisme et de [dizajne] Ott 4, av Prosper Noguès 65200 Bagnères de B. tel: 09 50 82 40 32	
N° de plan: 01-01	Titre: Requalification de la Cassourade à Rontignon (54) PLAN DU RDC	Echelle :	Format : A3	N° de projet : 2311	Dessinateur: Territoir Date : Jun 2023 OTT
					Etat du projet : ESQ



FACADE NORD

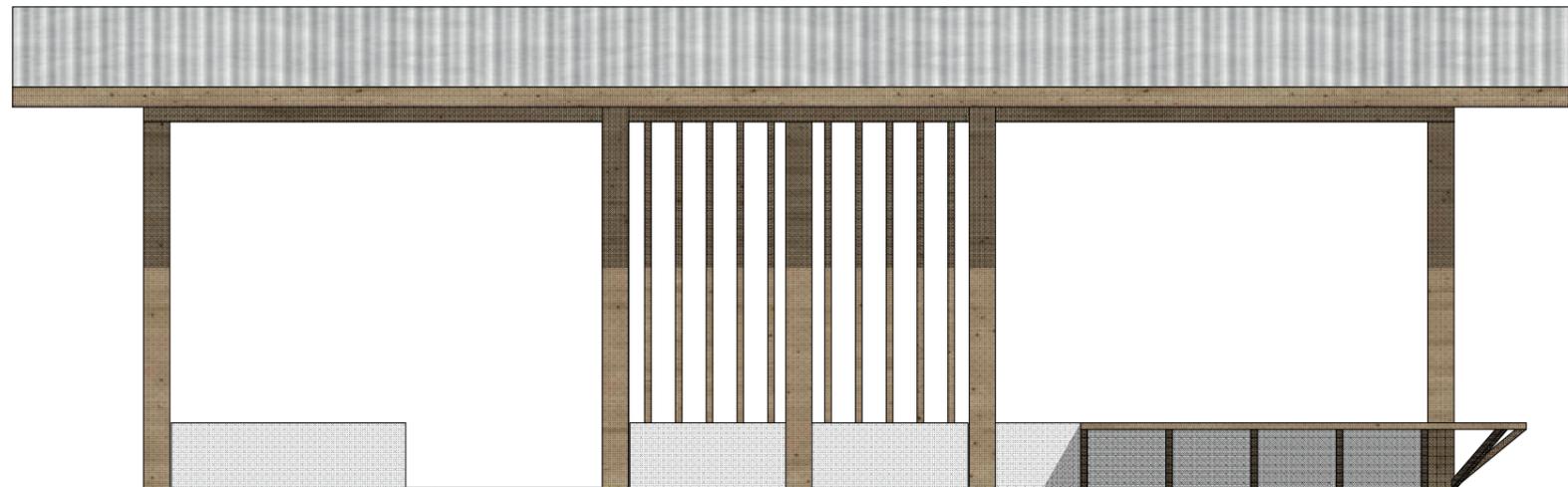
FACADE SUD



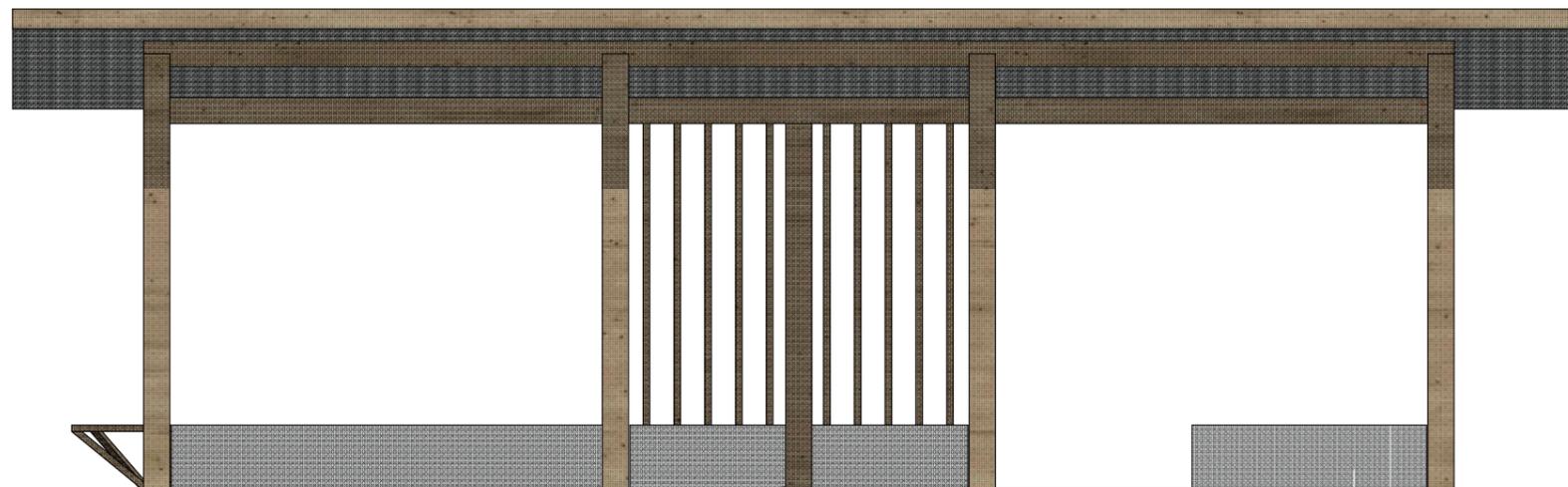
Ouvrage : CREATION D'UN KIOSQUE COMMUNE DE, 64110 RONTIGNON		Maître d'ouvrage: COMMUNE DE RONTIGNON			Maître d'oeuvre Atelier d'architecture, d'urbanisme et de [dizajn]... Ott 4, av Prosper Noguès 65200 Bagnères de B. tel: 09 50 82 40 32		
N° de plan: 01-03	Titre: FACADES KIOSQUE NORD ET SUD	Echelle : 1:50	Format : A3	N° de projet : 2311	Dessinateur:	Date : Juin 2023	Etat du projet : ESQ

D:\Données Utilisateur\natala\OneDrive Cabinet OTT\ATELIER OTT\ATELIER OTT - General\AGENCE OTT\02- ARCHIV\RONTIGNON-kiosque\02-ESQ\03 ESQ 230614\230614-esquisse.pln

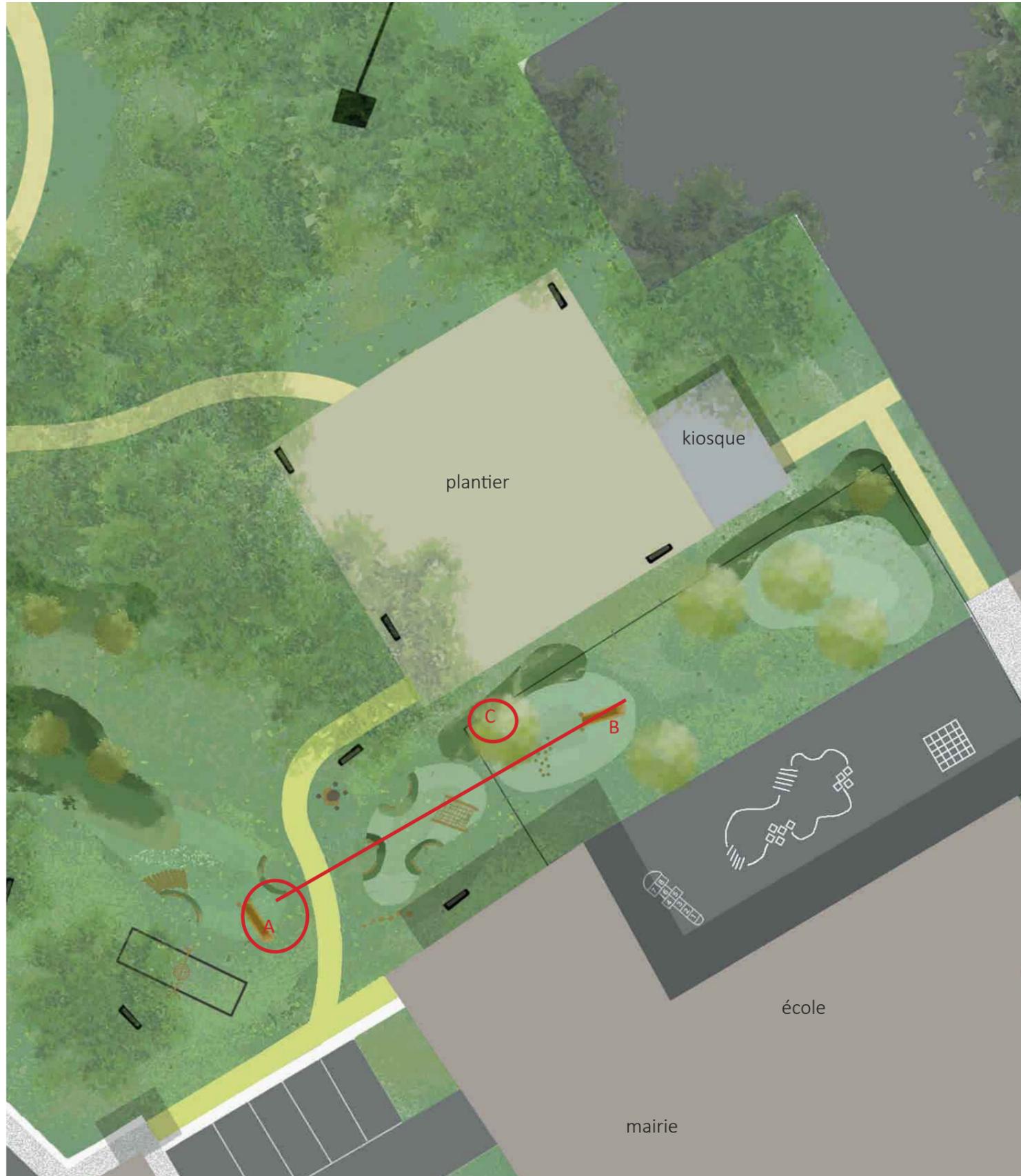
FACADE EST



FACADE OUEST

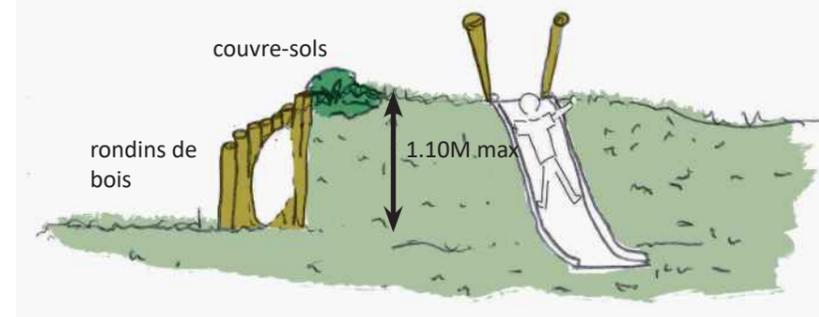


Ouvrage : CREATION D'UN KIOSQUE COMMUNE DE, 64110 RONTIGNON		Maitre d'ouvrage: COMMUNE DE RONTIGNON		Maitre d'oeuvre Atelier d'architecture, d'urbanisme et de (design)  4, av Prosper Noguès 65200 Bagnères de B. tel: 09 50 82 40 32	
N° de plan: 01-04	Titre: FACADES KIOSQUE EST ET OUEST	Echelle : 1:50	Format : A3	N° de projet : 2311	Etat du projet : ESQ
D:\Données Utilisateur\natala\OneDrive Cabinet OTT\ATELIER OTT\ATELIER OTT - General\AGENCE OTT\02-ARCHIVRONTIGNON-kiosque\02-ESQ\03 ESQ 230614\230614-esquisse.pln		Territori - Atelier OTT		Dessinateur:	Date : Juin 2023

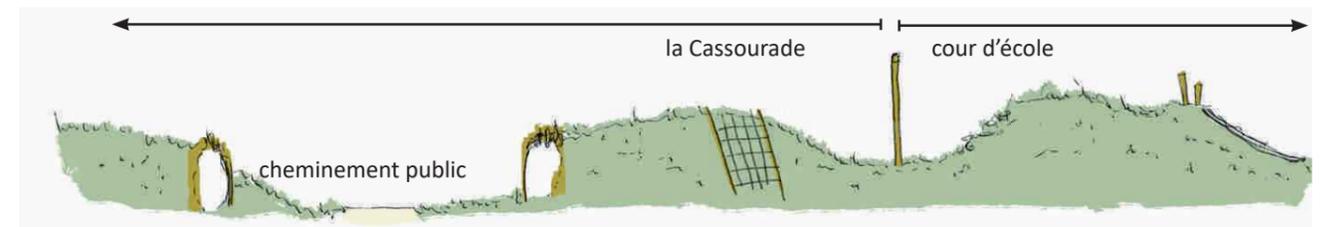


Agrandir la cour à la Cassourade en créant un modelé paysager sur les deux espaces et pouvant servir de base de jeux pour l'école et pour l'espace public.
 Utiliser les mouvements de terrain pour créer des jeux dans la pente : tunnel traversant, toboggan, escalier, corde, filet de grimpe, etc
 Apporter du mobilier pour les familles à l'ombre des arbres et renforcer l'attrait paysager du parc par des plantations arbustives sur les modelés et par des plantations d'arbres dans la cour d'école et des arbustes à petits fruits rouges.

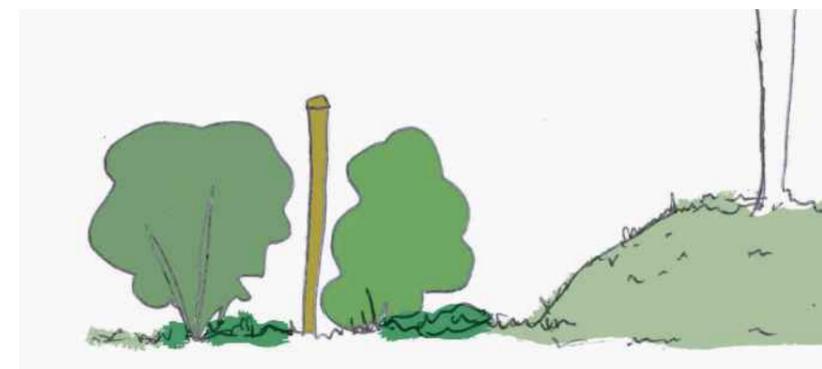
CROQUIS D'AMBIANCE



A- hauteur des buttes enherbées



B- coupe de principe de la succession des buttes entre espace public et cour d'école



B- coupe de principe de la clôture espace public/cour d'école

LA CASSOURADE: CRÉER DE LA TOPOGRAPHIE COMME ESPACE DE JEUX



IMAGES D'AMBIANCE



LA CASSOURADE: CRÉER DE LA TOPOGRAPHIE COMME ESPACE DE JEUX

MOBILIER DE JEUX



Table enfants - Kompan



Glissière toboggan- Kompan



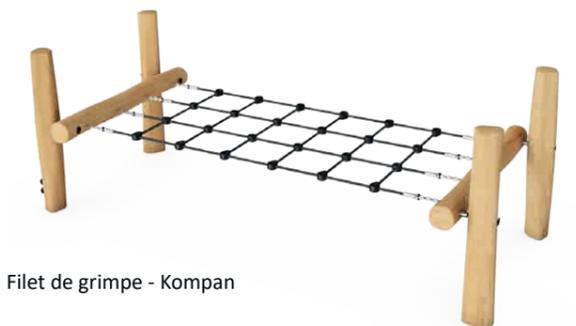
Balanoire nid d'oiseau- Kompan



Sol amortissant - dalle alvéolées caoutchouc



Plots à marcher- Rondino



Filet de grimpe - Kompan

LA PLACE DE L'ÉCOLE: CRÉER UN PARVIS D'ACCUEIL AU FOYER, UN ESPACE D'ATTENTE CHEMINEMENT POUR LES PARENTS



Assurer les liaisons entre la passerelle menant au parking de l'école et du stade à l'école et au foyer par la création d'un parvis. Un accès pour les livraisons et véhicules techniques est maintenu à l'arrière du foyer, des bornes amovibles sont installées en limite du parvis.

La plateforme en enrobé se limite aux stationnements, les espaces en surplus sont désimperméabilisés et deviennent des massifs.

Le principe de modelé paysager est repris sur le parvis, créant des poches de verdure plantées contre lesquelles du mobilier est installé.

Les containers de tri sont déplacés au niveau de la rue, permettant un accès simplifié pour la collecte et les habitants qui déposent des ordures, tout en étant suffisamment éloigné du mur pour ne pas gêner le riverain.

CROQUIS D'AMBIANCE



LA PLACE DE L'ÉCOLE: CRÉER UN PARVIS D'ACCUEIL AU FOYER, UN ESPACE D'ATTENTE CHEMINEMENT POUR LES PARENTS



IMAGES D'AMBIANCE



Ilots végétaux, de forme sinueuses pour accompagner les cheminements et les espaces de rencontres.

REVETEMENTS



Béton désactivé avec calpinage en pierre ou galets



Revêtement de sol enherbé (terre-pierre et dalle alvéolée enherbée) pour la voie d'accès et la voie d'accès

Arbres



Acer campestre (Erable champêtre)



Cercis siliquastrum (Arbre de Judée)

Arbustes



Ecochorda racemosa 'Niagara' (Arbuste aux perles)



Hydrangea quercifolia 'Snow Queen' (Hortensia à feuilles de Chênes)



Potentilla fruticosa 'Creme Brulée' (Potentille arbustive)



Euonymus europaeus (Fusain)



Philadelphus coronarius (Seringat)



Rosmarinus officinalis (Romarin)

Vivaces



Alchemilla mollis (Alchémille)



Coreopsis verticillata 'Sunbeam' (Coréopsis)



Echinacea purpurea (Echinacée pourpre)



Euphorbia characias 'Black Pearl' (Euphorbe)



Muhlenbergia capillaris (Herbe aux épis rose)



Nepeta faassenii (Cataire)



Penstemon digitalis 'Husker Red' (Galane)



Penstemon schoenholzeri (Galane)



Santolina chamaecyparissus (Santoline grise)



Sesleria argentea (Seslerie argentée)



Stipa tenuifolia (Cheveux d'ange)



Thymus serpyllum (Thym serpolet)

Arbustes à petits fruits rouges



Cassis, Groseiller, Framboisier





- phase 1 - espace de jeux 3-6 ans, cheminements piétonniers, modelés paysagers, espace de pique-nique
- phase 2 - kiosque, lavoir et parcours ludo-acrobatique
- phase 3 - place de l'école
- phase 4 - carrefour RD/rue des près du Saligat



SYNTHESE avec imprévus à 8%		TOTAUX HT Base
tranche 1 - cheminement piétonniers, espace de jeux jeunes enfants, espace de détente de la Cassourade		
1.0	TRAVAUX PRELIMINAIRES	6 210,00 €
1.1	TERRASSEMENT / RABOTAGE / DEMOLITION	8 014,49 €
1.2	REVETEMENTS SOLS	21 394,64 €
1.3	BORDURES ET MACONNERIE	19 267,20 €
1.4	RESEAU ELECTRIQUE	6 480,00 €
1.5	MOBILIER DE JEUX	20 217,60 €
1.6	MOBILIER POSE/DETENTE	7 560,00 €
1.7	AMENAGEMENT PAYSAGER	20 312,64 €
SOUS TOTAL HT ZONE 1		109 456,56 €
TVA		21 891,31 €
SOUS TOTAL TTC ZONE 1		131 347,88 €



SYNTHESE avec imprévus à 8%		TOTAUX HT Base
tranche 2 - KIOSQUE ET PARCOURS LUDO-ACROBATIQUE		
2.0	TRAVAUX PRELIMINAIRES	1 080,00 €
2.1	BORDURES ET MACONNERIE	85 168,80 €
2.2	PARCOURS LUDO-ACROBATIQUE	24 300,00 €
2.3	REPRISE PLATEAU MULTISPORT	1 620,00 €
SOUS TOTAL HT ZONE 2		112 168,80 €
TVA		22 433,76 €
SOUS TOTAL TTC ZONE 2		134 602,56 €



SYNTHESE avec imprévus à 8%		TOTAUX HT Base
tranche 3 - PLACE DE L'ECOLE		
3.0	TRAVAUX PRELIMINAIRES	3 024,00 €
3.1	DEMOLITION / TERRASSEMENT	5 622,91 €
3.2	REVETEMENT DE SOL	56 282,80 €
3.3	BORDURES - CANIVEAUX	870,48 €
3.4	RESEAU EP	1 080,00 €
3.5	ADDUCTION EAU POTABLE/ TELECOM/ ELECTRIQUE	1 944,00 €
3.6	SIGNALETIQUE	1 836,00 €
3.7	MOBILIER	6 426,00 €
3.8	AMENAGEMENT PAYSAGER	22 701,60 €
SOUS TOTAL HT ZONE 3		99 787,79 €
TVA		19 957,56 €
SOUS TOTAL TTC ZONE 3		119 745,35 €



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION N°05-06-2023

Nombre de membres

En exercice : **14**

Présents : **12**

Suffrages exprimés : **13**

Pour : **13**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique le 5 juillet 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (12) : mesdames **Émilie Bordenave**, **Élodie Déleris**, **Brigitte Del-Regno**, **Véronique Hourcade-Médebielle**, **Clémence Huet**, **Lauren Marchand**, **Isabelle Paillon**, **Martine Pasquault** et messieurs **Tony Bordenave**, **Victor Dudret**, **Patrick Favier** et **Marc Rebourg**.

Absents (2)... : messieurs **Romain Bergeron** et **Bernard Navarro**.

Pouvoir (1)... : monsieur **Romain Bergeron** a donné pouvoir à madame **Véronique Hourcade-Médebielle**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame **Brigitte Del-Regno**.

REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC "LA CASSOURADE" : CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME.

Rapporteur :
**Madame Véronique
Hourcade-Médebielle**

Le maire expose à l'assemblée que l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales dispose que les communes peuvent, pour une opération donnée, voter des autorisations de programme et des crédits de paiement lorsque l'opération a un caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de cette opération. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Madame **Hourcade-Médebielle** indique à l'assemblée que cette technique s'applique aux travaux à caractère pluriannuel comme dans le cas du programme de requalification de l'espace public "La Cassourade".

Elle rappelle également que ce projet va porter sur au moins deux exercices pour un coût total de **420 972 € TTC** et qu'il se décomposera en deux tranches :

1. **une tranche ferme** pour l'aménagement et l'équipement de l'espace public avec un achèvement en 2024,
2. **une tranche conditionnelle** pour l'aménagement de la place de l'école en 2025.

Madame **Hourcade-Médebielle** expose à l'assemblée la répartition des dépenses liées à ce programme.

Monsieur le maire rappelle que le financement pourra se faire par :

- de l'autofinancement (fonds propres de la commune) ;
- des subventions :
 - **de l'État** via la dotation d'équipement des territoires ruraux (notification antérieure sur appel à projet d'un montant de **49 400 €** (arrêtés préfectoraux du 29 octobre 2020 et du 27 septembre 2022) ;
 - **du département des Pyrénées-Atlantiques** dans le cadre du soutien financier d'aide aux communes (aménagement qualitatif des espaces publics et sites de sports-loisirs). Les travaux éligibles peuvent être soutenus à hauteur de 30% du montant hors taxe et la commune, compte tenu de la valeur écologique du projet, est possiblement éligible au bonus écologique de 5 % (gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation des sols) ;
 - **de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP)** via les fonds de concours selon les termes du dispositif adopté en conseil communautaire le 27 novembre 2020.
- et si nécessaire par recours à l'emprunt.

Après cet exposé de madame **Hourcade-Médebielle** et de monsieur le maire, et toutes les réponses ayant été données aux questions posées, ce dernier demande au conseil de vouloir bien se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de madame Véronique Hourcade-Médebielle en charge du projet, sur proposition de monsieur le maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - de créer une autorisation de programme pour le projet de requalification de l'espace public "La Cassourade" et de la place de l'École pour un montant maximum de 420 972 € TTC.

- que les crédits de paiement sont répartis comme suit :

	TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE	TOTAL
en TTC	2023/2024	2025	
Honoraires de maîtrise d'œuvre	24 075 €	3 000 €	35 275 €
Frais d'études	7 000 €	1 200 €	
Travaux	265 951 €	119 746 €	385 697 €
TOTAL	297 026 €	123 946 €	420 972 €

AUTORISE monsieur le maire à solliciter toutes les aides possibles auprès des services compétents : état, département des Pyrénées-Atlantiques, communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP), etc.

Fait et délibéré à Rontignon le 10 juillet 2023

Le Maire





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION N°06-06-2023

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique le 5 juillet 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (12) .. : mesdames **Émilie Bordenave**, **Élodie Déleris**, **Brigitte Del-Regno**, **Véronique Hourcade-Médebielle**, **Clémence Huet**, **Lauren Marchand**, **Isabelle Paillon**, **Martine Pasquault** et messieurs **Tony Bordenave**, **Victor Dudret**, **Patrick Favier** et **Marc Rebourg**.

Absents (2) : messieurs **Romain Bergeron** et **Bernard Navarro**.

Pouvoir (1) : monsieur **Romain Bergeron** a donné pouvoir à madame **Véronique Hourcade-Médebielle**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame **Brigitte Del-Regno**.

REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC "LA CASSOURADE" : FIXATION DES INDEMNITÉS DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Rapporteur :
**Madame Véronique
Hourcade-Médebielle**

Madame **Véronique Hourcade-Médebielle** expose à l'assemblée que suite à la réunion conjointe du 6 juillet 2023 avec les services du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64), le projet de requalification de l'espace public "la Cassourade" a été repris non pas tant sur le fond que sur le phasage des travaux.

La stratégie retenue vise à optimiser les subventions possibles et notamment celles qui pourraient être accordées par le département (obtention du bonus écologique). Aussi, la maîtrise d'œuvre, au lieu d'être limitée à la phase un initialement retenue, doit prendre en compte la globalité du programme et notamment lancer la consultation des entreprises pour exécuter les travaux en deux tranches.

Cela modifie le planning de la maîtrise d'œuvre et implique une modification des honoraires (montants HT) comme suit :

Missions de maîtrise d'œuvre	SCOP TERRITÒRI	Atelier OTT	TOTAL
AVP (études d'avant-projet)	4 325 €	2 050 €	6 375 €
PRO (études de projet)	4 350 €	1 750 €	6 100 €
ACT (assistance pour la passation des contrats de travaux)	1 900 €	300 €	2 200 €
VISA (supervision de l'étude d'exécution)	1 100 €	450 €	1 550 €
DET tranche ferme (direction de l'exécution)	5 000 €	2 100 €	7 100 €
AOR (assistance lors des opérations de réception)	500 €	250 €	750 €
DET tranche conditionnelle (direction de l'exécution)	2 500 €	/	2 500 €
AOR (assistance lors des opérations de réception)	500 €	/	500 €
TOTAL	20 175 €	6 900 €	27 075 €

Madame **Hourcade-Médebielle** propose au conseil d'approuver cette modification des honoraires qui couvrent dont la totalité du programme conforme à l'avant-projet et à l'autorisation de programme antérieurement approuvés.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de madame Véronique Hourcade-Médebielle en charge du projet, sur proposition de monsieur le maire et après en avoir largement délibéré,

FIXE les indemnités du groupement de maîtrise d'œuvre (SCOP Territòri mandataire - Atelier OTT co-traitant) comme exposées et détaillées dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Rontignon le 10 juillet 2023

Le Maire





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

DELIBERATION N°07-06-2023

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Rontignon, légalement convoqués par courrier électronique le 5 juillet 2023, se sont réunis dans le lieu habituel de leur séance, sous la présidence de monsieur Victor **Dudret**, maire de la commune.

Présents (12) .. : mesdames **Émilie Bordenave**, **Élodie Déleris**, **Brigitte Del-Regno**, **Véronique Hourcade-Médebielle**, **Clémence Huet**, **Lauren Marchand**, **Isabelle Paillon**, **Martine Pasquault** et messieurs **Tony Bordenave**, **Victor Dudret**, **Patrick Favier** et **Marc Rebourg**.

Absents (2) : messieurs **Romain Bergeron** et **Bernard Navarro**.

Pouvoir (1) : monsieur **Romain Bergeron** a donné pouvoir à madame **Véronique Hourcade-Médebielle**.

Secrétaire de séance désignée par le conseil : madame **Brigitte Del-Regno**.

COMMISSIONS COMMUNALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION VIE LOCALE, INFORMATION ET COMMUNICATIONS.

Rapporteur :
Monsieur Victor Dudret

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 26 mai 2020, elle avait délibéré (délibération n° 25-2020-04) pour créer et mettre en place les commissions communales. La commission "**vie locale, information et communication**" avait été créée à cette occasion.

Par délibération n° 03-09-2022 du 23 novembre 2022, la composition avait été modifiée une première fois par l'arrivée de madame **Clémence Huet**.

Par courriel du 19 juin 2023 adressé à monsieur le maire et à madame la vice-présidente de la commission, monsieur **Tony Bordenave** a présenté sa démission de cette commission.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de prendre acte de cette décision et de modifier en conséquence la composition de cette commission.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire et en ayant délibéré :

DECIDE de modifier la composition de la commission "**vie locale, information et communication**" - dont les compétences restent inchangées – comme suit :

- **président** : monsieur **Victor Dudret**, maire ;
- **vice-présidente** : madame **Isabelle Paillon**, quatrième adjointe ;
- **membres** : mesdames **Émilie Bordenave**, **Véronique Hourcade-Médebielle**, **Clémence Huet**, **Lauren Marchand**, **Élodie Déleris** et monsieur **Romain Bergeron**.

Fait et délibéré à Rontignon le 10 juillet 2023

Le Maire

